

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ **AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

**N° 28 - Impasse
Haritzak : cession d'une
emprise foncière à M.
IPARRAGUIRRE Pierre
José**

Rapporteur :
Manuel Vaquero, conseiller
municipal délégué

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°28 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Impasse Haritzak : cession d'une emprise foncière à M. IPARRAGUIRRE Pierre José

Monsieur Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

M. IPARRAGUIRRE Pierre José est propriétaire d'une maison d'habitation sise 3 Impasse Haritzak, quartier de Karsinenea. Cette parcelle borde une parcelle communale (CN 128) située dans le lotissement Haritzak.

Toutefois, la limite cadastrale ne correspond pas à l'emprise foncière depuis de nombreuses années. Aussi, une régularisation foncière au droit de la limite physique de la propriété de M. IPARRAGUIRRE avec la propriété communale doit intervenir.

Dans ce cadre, la commune envisage de céder une emprise foncière d'une surface de 148 m² à prélever sur la parcelle CN n°128, sise Impasse Haritzak, au montant de 7 800 € selon estimation des Domaines en date du 02 Mai 2022. La nouvelle limite de propriété est matérialisée dans le plan-projet de cession (annexe).

L'emprise foncière concernée relevant du domaine privé de la commune, une procédure de déclassement préalable n'est pas nécessaire.

Les frais d'acte (honoraires notaires et géomètre) seront supportés par l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la cession d'une emprise foncière de 148 m² cadastrée CN n°128p à M. IPARRAGUIRRE Pierre José au montant de 7 800 €,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 12 septembre,
- Approuve la cession d'une emprise foncière de 148 m² cadastrée CN n°128p à M. IPARRAGUIRRE Pierre José au montant de 7 800 €,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

